



Conseil de la Ville

Règlement RV-2023-34-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Agrandissement de la zone A0708

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone A0708 à même la zone A0705, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. Agrandissement de la zone A0752

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone A0752 à même la zone A0750, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe B.

Adopté le 13 mai 2024

(signé) Gilles Lehouillier

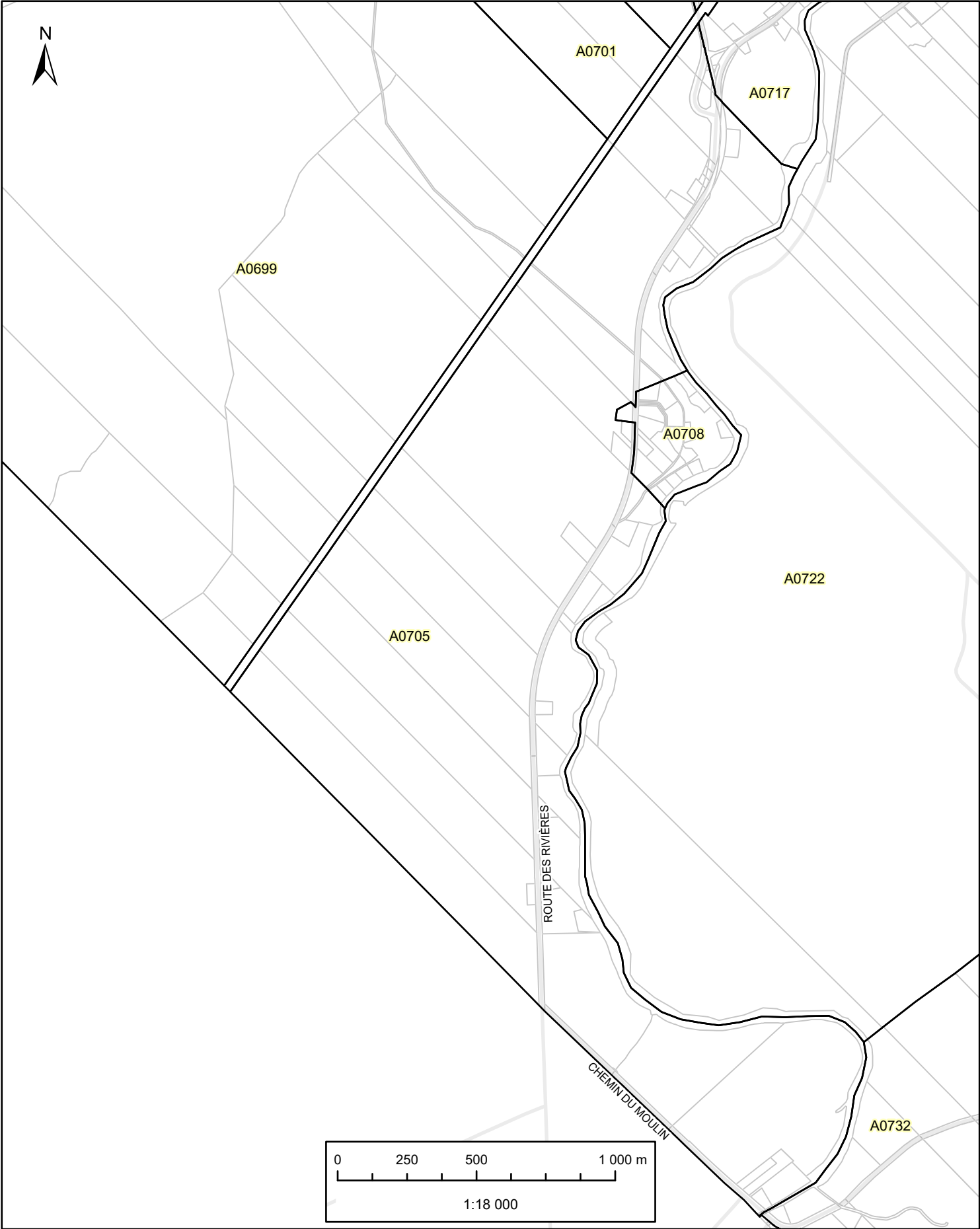
Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 21 JUIN 2024

Plan de zonage



Plan de zonage

